

Jardin de l'étang Colbert

Plan de gestion 2014-2017

synthèse

[SOMMAIRE]

PRÉAMBULE _____	5
INTRODUCTION _____	7
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET _____	9
LE DIAGNOSTIC _____	14
1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion _____	14
2) Les données historiques sur le Plessis-Robinson et l'étang Colbert _____	14
3) Le contexte géographique _____	14
4) Le diagnostic horticole _____	19
4.1) Les codes qualité d'entretien _____	19
4.2) Les unités de gestion _____	22
4.3) La démarche environnementale _____	20
4.4) Le patrimoine arboré _____	24
5) Le diagnostic écologique _____	26
5.1) La faune _____	28
5.2) La flore _____	30
5.3) Les services écosystémiques _____	31
6) Enquête auprès des intervenants et usagers du Jardin _____	31
LE PLAN DE TRAVAIL _____	33
1) Premier axe : renforcer l'identité et la qualité paysagère du site _____	34
2) Deuxième axe : améliorer la qualité d'accueil du public _____	35
3) Troisième axe : améliorer la qualité environnementale _____	36
CONCLUSION _____	38

[PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2014-2017 du Jardin de l'étang Colbert a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3 d'élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin départemental.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel). Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des onze unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du parc selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du Jardin de l'étang Colbert a été réalisé entre septembre 2012 et janvier 2013 afin de déterminer les principales actions à conduire sur les cinq années à venir.

[INTRODUCTION]

Le caractère du lieu

Le Jardin de l'étang Colbert est un jardin public de 2,7 hectares, situé sur la commune du Plessis-Robinson, comportant une grande pièce d'eau de 1,7 hectare. Le Département des Hauts-de-Seine en est le propriétaire et gestionnaire depuis 1935 (Département de la Seine à l'époque).

Le caractère de ce jardin repose essentiellement sur son étang, qui constitue les deux tiers de sa superficie. Creusé en 1682 sur les ordres de Colbert, cet étang a toujours conservé sa fonction de collecte des eaux de pluies qui ruissèlent des coteaux voisins. Aujourd'hui, il fait office de bassin de stockage des eaux d'orages et limite ainsi les risques d'inondation des zones habitées, en aval. Mais, c'est surtout en tant que plan d'eau intégré à un espace vert aménagé au sein de la ville, que réside son principal attrait pour les habitants. C'est un lieu de promenade et de détente pour ces usagers, une sorte de parenthèse dans l'agitation urbaine.

Le plan d'eau avec ses oiseaux et ses pêcheurs, la promenade périphérique, accompagnée d'une végétation évoquant parfois les bords de rivière, et la terrasse arborée qui surplombe l'ensemble, sont les éléments incontournables constituant le charme de ce jardin.

Le caractère patrimonial du Jardin de l'étang Colbert est officiellement reconnu avec son inscription à l'inventaire supplémentaire des sites (loi de 1930 sur la protection des sites et monuments naturels).



Réunion de l'équipe projet, de gauche à droite :
Didier Rosseman, Benoît Ramothe, Olivier Bouviala, Sophie Jourdan et Désiré Imblot
(Grégoire Simonin, CG92)

LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site.

L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Sophie JOURDAN, chef de l'unité Sellier, Colbert, Promenades vertes, établissements sociaux et collèges,

Hervé PYTLAK, adjoint au chef d'unité,

Didier ROSSEMAN, responsable technique des parcs du Plessis-Robinson,

Benoît RAMOTHE, adjoint au responsable,

Désiré IMBLOT, chargé du patrimoine arboré de l'ensemble des parcs du sud,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du Département.

Le comité de pilotage (validation du plan de gestion) a réuni les personnes suivantes :

Elisabeth DUJARDIN, Directrice des parcs, jardins et paysages,

Jean SCHNEBELEN, adjoint au Directeur,

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,

Véronique VERRECKT, adjointe au chef de service,

Christophe RENVOISE LE GAL, chef du service patrimoine végétal,

Michel OZELLE, chef du service accueil et surveillance du public,

Christophe Luce, chef d'unité accueil et surveillance du public,

Marco MARTELLA, chargé de la valorisation du patrimoine,

Et les membres de l'équipe projet.

1) La méthode d'élaboration (extrait de la procédure DPJP-PRO13-M3)

Les étapes d'élaboration :

1- Réunion de lancement

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

1.1- Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

1.2- Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.

1.3- Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.

1.4- Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,

1.5- Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête publique...)

2- Réalisation du diagnostic

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

2.1- Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).

2.2- Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).

2.3- Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.

2.4- Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site. (facultatif)

2.5- Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.

2.6- Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/ flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).

2.7- Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

3- Définir le caractère unique du lieu

Responsable : équipe projet (validation Comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres.

Ce texte servira d'introduction au plan de gestion et guidera les gestionnaires dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

4- Construction du plan de travail

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1- Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2- Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

5- Réunion du comité de pilotage

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail

L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée : valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

6- Construction du tableau de bord

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ; leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi.

Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

7- Rédaction de la synthèse du plan de gestion

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion.

Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

8- Validation du plan de gestion

Validation technique par la DPJP.

Validation politique par le Président du Conseil général.

9. Communication du plan de gestion

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

10. Mise en œuvre du plan de gestion

Responsable : Chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1- Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2- Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3- La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

11- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)

Responsable : Chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

11.1- Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

11.2- Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).

LE DIAGNOSTIC

1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion

- « 1935, le sauvetage de l'Étang Colbert » Histoire d'archives n°31 de la Ville du Plessis-Robinson, 3p.
- « Espérance de maintien » et « inventaire des arbres », DPJP, avril 1998
- « Requalification des entrées et cheminements » diagnostic et avant-projet, Aménagement, urbanisme & paysage sarl, décembre 2000, 16p.
- « Suivi de la qualité de l'eau de l'Étang Colbert », Hélène Doussière, rapport de stage, Direction de l'Eau, juin 2003, 30p.+ annexes
- « Etude de la pièce d'eau de l'Étang Colbert » (études pour la protection des espaces naturels du département des Hauts-de-Seine), Biodiversita, novembre 2006, 47p.
- Plan de gestion de l'Étang Colbert 2010-2015, DPJP
- Compte-rendu de réunion sur la mise en conformité des réseaux d'assainissement et de remise en état de la surverse, Conseil général et Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, 9 mars 2011
- Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché horticole, DPJP, 2011, 27p.
- Mémoguide des parcs du Plessis-Robinson, DPJP, juillet 2012, 65p.

L'ensemble de ces documents ont été analysés pour alimenter le diagnostic et la réflexion portant sur l'élaboration du plan de gestion.

2) Les données historiques sur le Plessis-Robinson et l'étang Colbert

Source principale : archives du Plessis-Robinson

Au 9^e siècle, le nom de la localité faisait référence aux pieux de châtaigniers qui formaient l'enclos fortifié du village. C'est l'origine du terme Plessis. A la fin du 12^e s, on y rajoute le nom du seigneur du Domaine : le Plessis-Raoul, puis au 15^e s, le Plessis Piquet.

Au 17^e s, les Feuillants (ordre monastique issu des Cisterciens) installent un monastère à l'emplacement actuel de la Cité de l'Enfance, en contrebas du bois de la Garenne. La seigneurie du Plessis-Piquet est rachetée en 1682 par Colbert, qui fait aménager un réservoir d'eau, devenu aujourd'hui l'Étang Colbert. Avant l'ouvrage, le site était pourvu d'un ancien moulin alimenté par les eaux de la fontaine des Renards et les eaux de pluie du vallon recueillies dans un petit étang.

L'étang actuel est donc creusé sur les ordres de Colbert pour collecter les eaux de ruissellement du Plessis, de Clamart, Fontenay et Châtillon afin d'alimenter le bourg et le parc de Sceaux (Cascades, fontaines et jeux d'eaux). L'étang faisait partie de la propriété du Petit-Plessis où Colbert fit construire un petit château, à 600 m à l'ouest de l'étang.

L'embarcadère
de l'étang Colbert, 1932
(Archives municipales)



En 1886, la propriété de 16 hectares à l'époque, est rachetée par une association israélite pour y installer une maison d'éducation pour enfants juifs, notamment par l'apprentissage de l'horticulture. En 1918, l'Office des Habitations Bon Marché rachète le domaine et l'allotit, en partie, en parcelles constructibles. A cette époque, les riverains se plaignent des nuisances nocturnes, notamment, dues aux usagers de l'étang (jeunes gens bruyants, vagabonds, pêcheurs, chiens hurlants) et de l'état de saleté de ses abords et de l'eau. En effet, les eaux d'égouts du lotissement Colbert s'y déversent directement. En 1934, le propriétaire privé de l'étang, devant l'incurie du pouvoir municipal à gérer ces eaux usées convenablement, menace de le combler. Le Maire, Alfred Delassue, demande alors au Département de le racheter. En 1935, le Département de la Seine devient propriétaire de l'étang. Ce dernier y effectue alors de gros travaux de curage et d'aménagement des berges.

Le jardin de l'étang Colbert sera inscrit sur l'inventaire supplémentaire des sites le 22 janvier 1986 dans un ensemble formé avec les deux cités jardins – Haute et Basse – (sites et monuments naturels protégés selon la loi du 2 mai 1930).

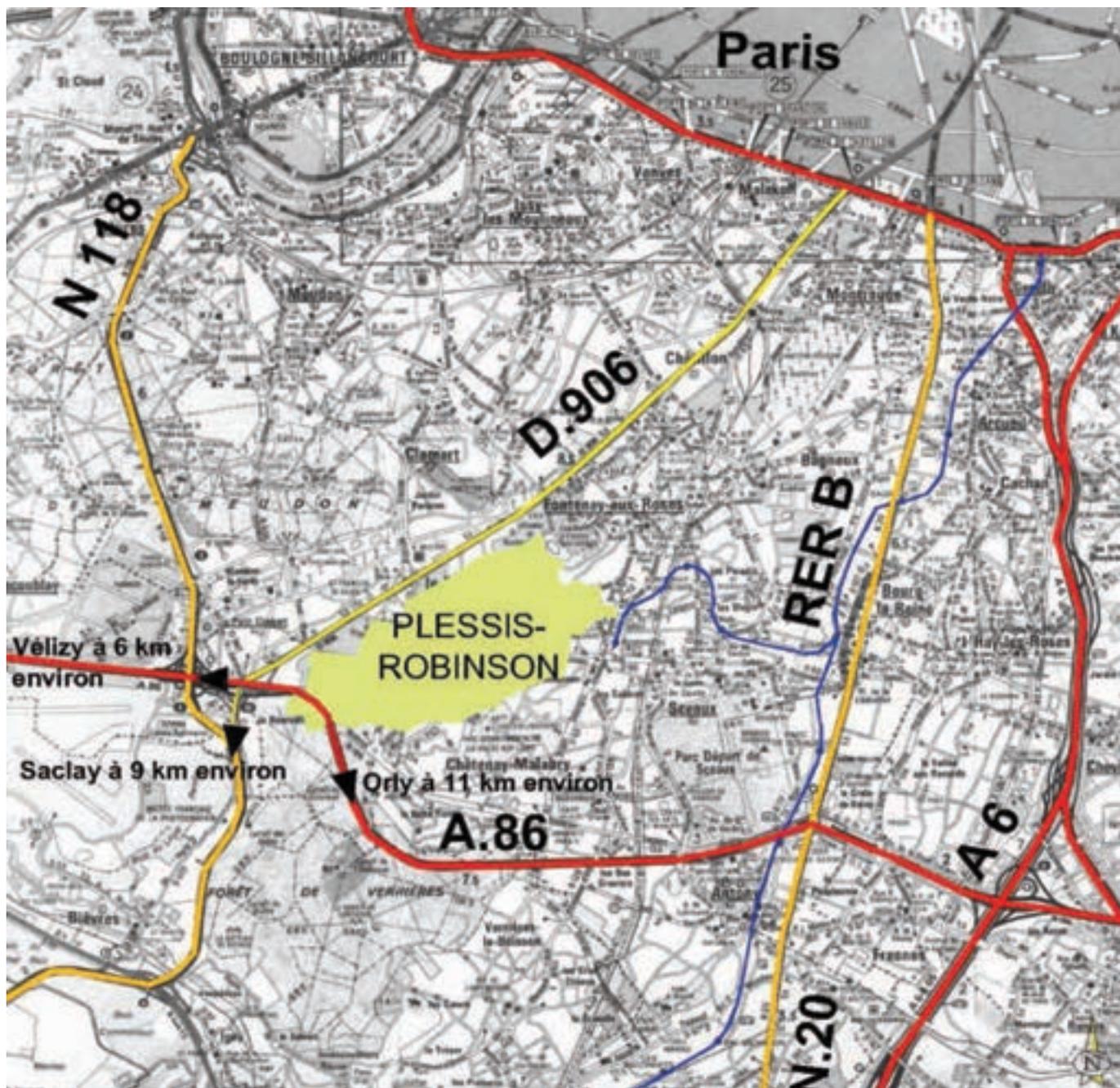
Vue aérienne
de l'étang Colbert,
vers 1950
(Archives municipales)



3) Le contexte géographique

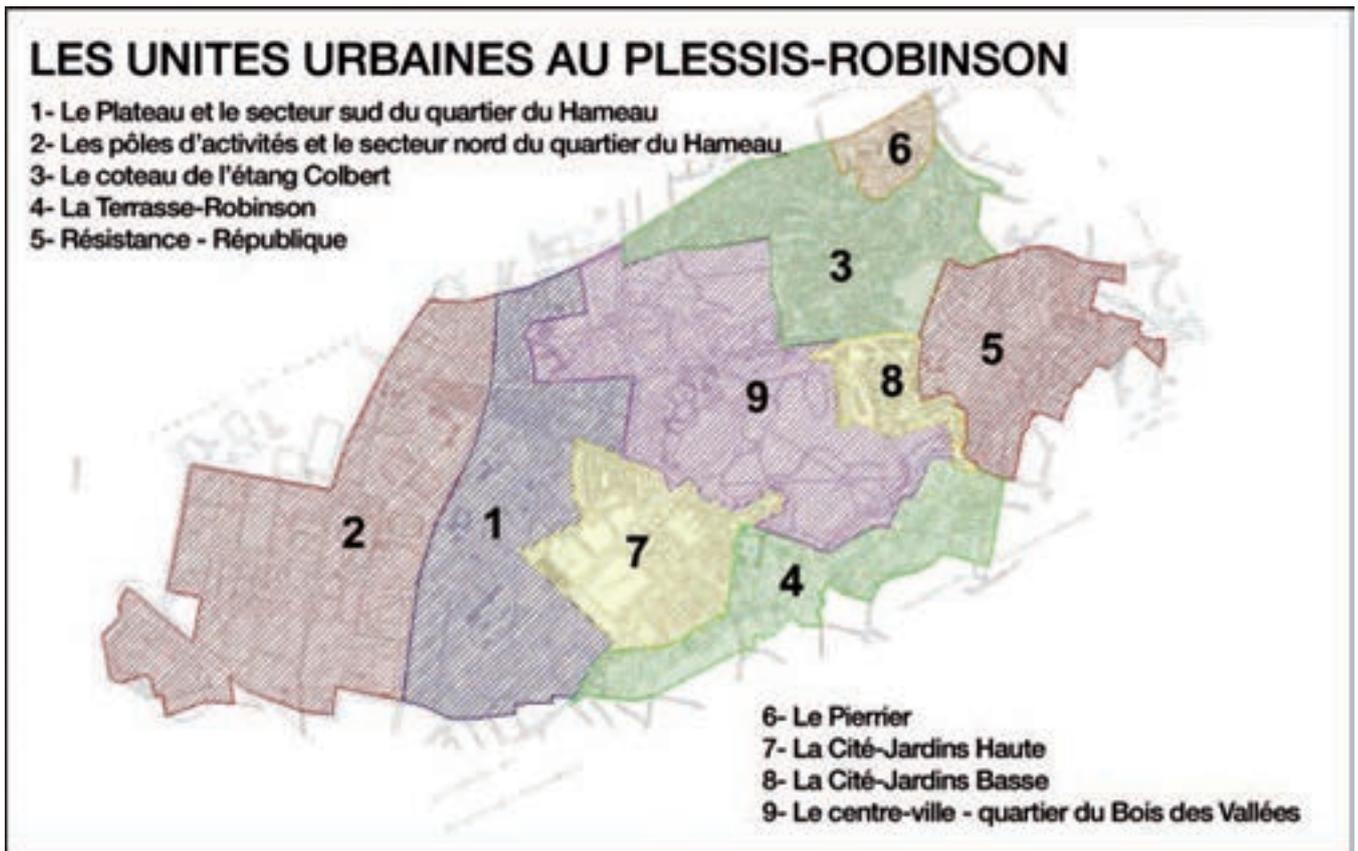
Source principale : PLU du Plessis-Robinson

Le Jardin de l'étang Colbert est situé dans la portion Nord-est du Plessis-Robinson, commune à 6 km de la Porte de Châtillon par la D.906, comptant en 2011, 28 324 habitants (chiffres INSEE).



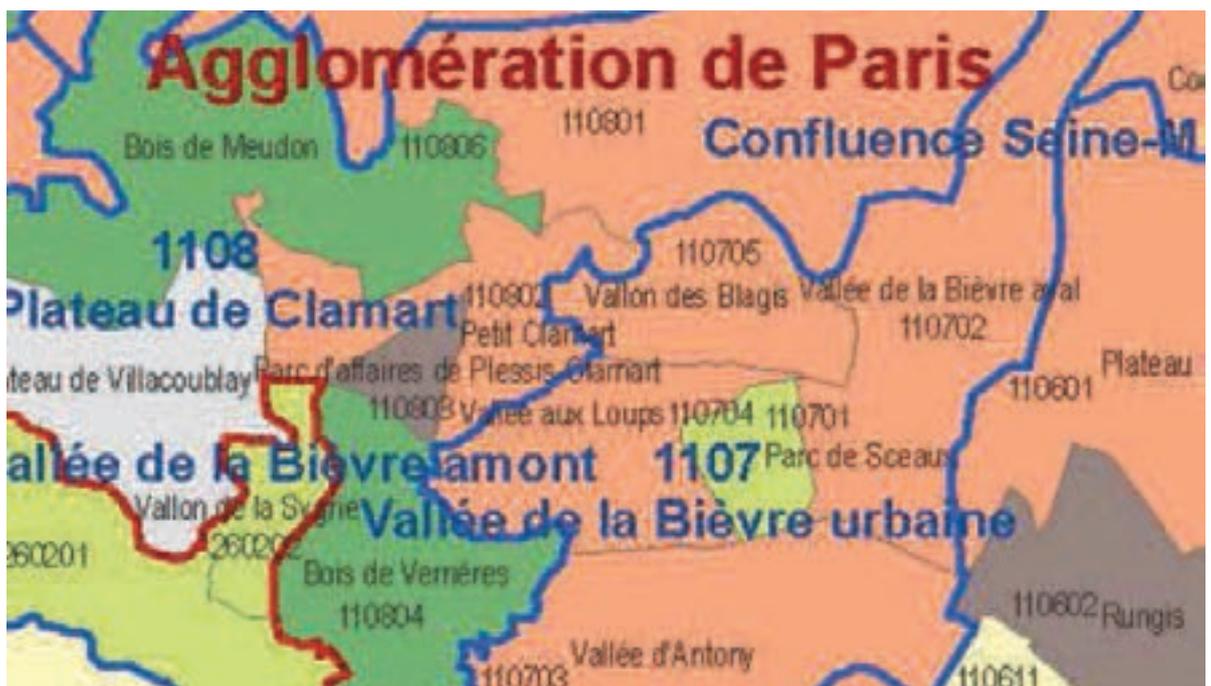
Carte extraite du PLU du Plessis-Robinson

Le jardin est compris dans un quartier résidentiel pavillonnaire dit « coteau de l'étang Colbert » et jouxte par sa partie Est le quartier « Résistance-République ».



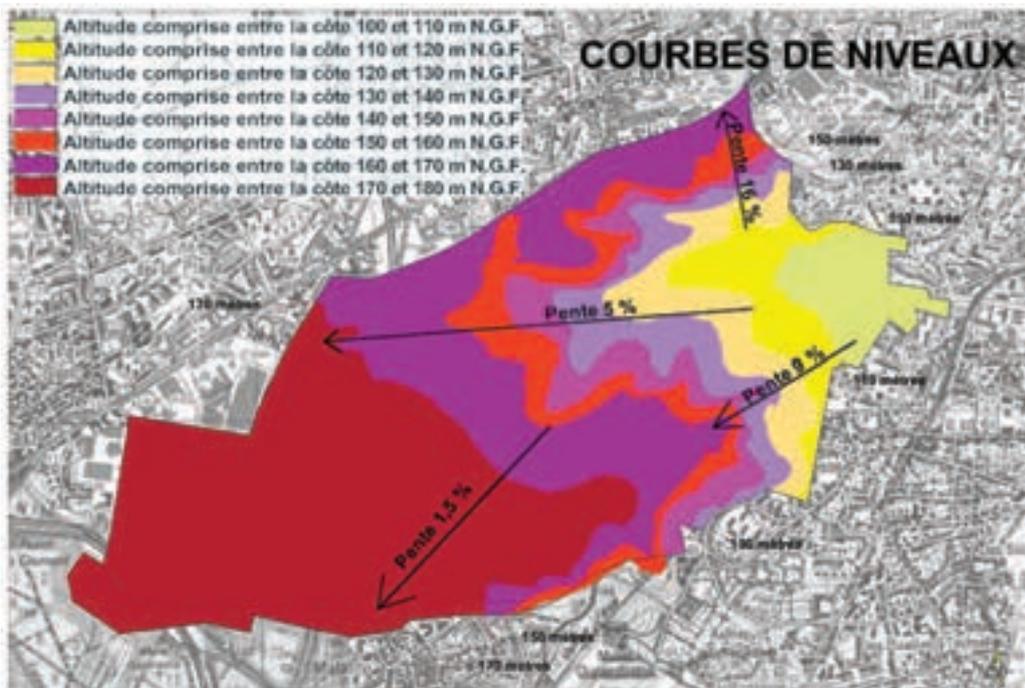
Carte extraite du PLU du Plessis-Robinson

Selon l'étude sur les unités paysagères de la région d'Île-de-France (IAU-institut d'aménagement et d'urbanisme) le jardin est compris dans la petite unité paysagère dite Vallon des Blagis, éponyme de l'ancien ru qui y coulait (relief de petite vallée, en milieu bâti).



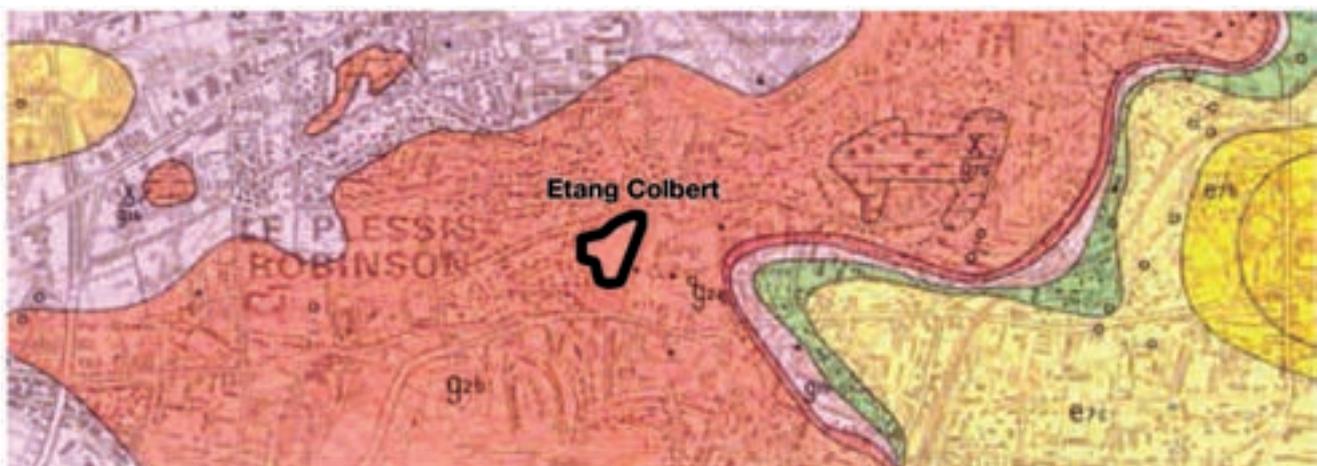
Source IAURIF

Il est positionné sur un point bas de la commune (altitude de 108m) qui lui permet de jouer son rôle de collecte des eaux de ruissellement. Par ailleurs, parmi les nombreuses sources émergentes de la couche des sables de Fontainebleau, celle de la Fontaine du Moulin alimenterait encore l'étang (côté rue de Fontenay).



Carte extraite du PLU du Plessis-Robinson

Le sous-sol est constitué par la couche supérieure des sables et grès de Fontainebleau, posée sur une couche de marnes à huîtres. Deux formations datant du Stampien supérieur et inférieur, première division de l'Oligocène, situé entre -34 et -29 millions d'années. Elles correspondent aux sédiments lors de la dernière transgression marine de la région.



Carte géologique (BRGM)

g3a	Oligocène supérieur Meulière de Montmorency	g1b	Sannoisien supérieur Calcaire de Brie et de Sannois
g2b	Stampien supérieur Sables de Fontainebleau	g1a	Sannoisien inférieur Argile verte
g2a	Stampien supérieur Marnes à Huîtres	e7c	Ludien supérieur Marnes supragypseuses

Plus à l'Est, de l'Hôpital Marie Lannelongue au carrefour des Mouilleboeufs, affleurent successivement les marnes à huîtres, calcaires de Brie et argile verte. Le creusement de l'étang au XVIIe (profond de plus de 3m par endroit) a certainement permis d'atteindre ces couches marneuses et argileuses qui doivent assurer l'imperméabilité de la retenue d'eau.

Le climat est celui du bassin parisien : doux et tempéré. Les précipitations sont d'environ 600mm/an et bien réparties sur l'année. Les vents dominants sont de secteur Ouest / Sud-Ouest en automne et en hiver, de secteur Nord / Nord-Ouest au printemps et en été.

4) Le diagnostic horticole

4-1) Les codes qualité d'entretien

Il s'agit de formaliser le principe de gestion différenciée en délimitant certaines zones sur le site, selon leur qualité d'entretien. Ils ont été déterminés pour expliquer au public comment les différents parcs départementaux sont gérés. Les codes sont les mêmes sur chacun des parcs et ont été validés par le Président du Conseil général, lors de l'élaboration du premier plan de gestion ; celui du Domaine départemental de Sceaux. Quatre codes d'entretien peuvent être utilisés :

■ Code qualité 1 : zone horticole

Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...

■ Code qualité 2 : zone jardinée

Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

■ Code qualité 3 : zone rustique

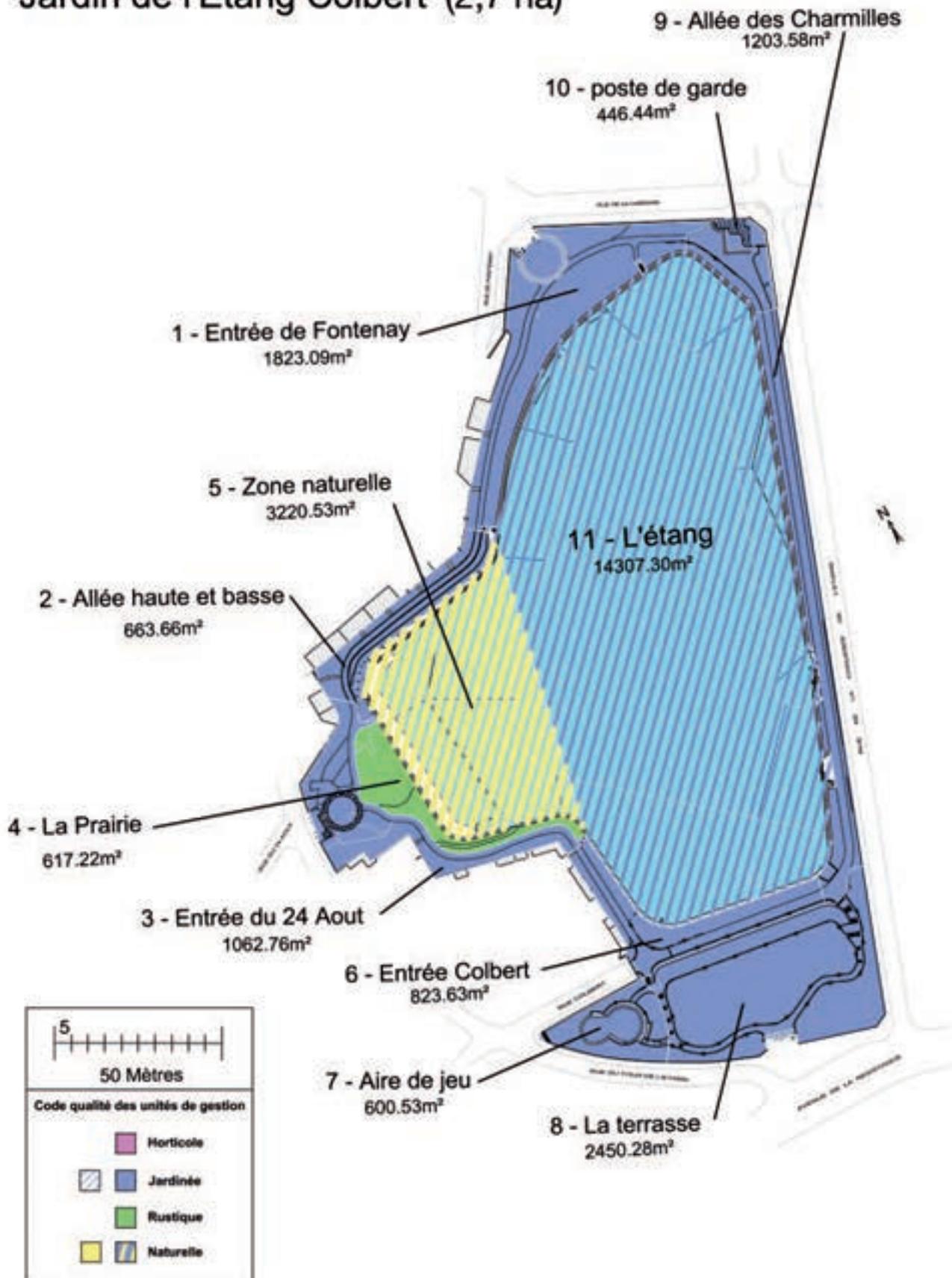
Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

■ Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles,

chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...). Ces zones hébergent des insectes auxiliaires pour la lutte biologique contre les parasites et nuisibles.

Jardin de l'Etang Colbert (2,7 ha)



Concernant le Jardin de l'étang Colbert, trois types de zones ont été retenus :

- La zone jardinée (bleu sur la carte) couvre la grande majorité du parc.

Depuis les aménagements de l'étang (empierrement des berges) et de ses abords, dans les années qui ont suivi son rachat par le Département de la Seine (1935), le caractère champêtre du site a évolué vers un espace paysagé, plus régulier, construit autour de la pièce d'eau. Aujourd'hui le caractère horticole du site est évident et finalement, en cohérence avec son environnement pavillonnaire. Il doit donc être conservé. Un entretien de type jardiné est appliqué à la promenade accompagnant l'étang. La végétation se partage entre variétés horticoles (aubépine ergots de coq, rosiers, ...) qui agrémentent la promenade, et espèces indigènes, choisies pour leur écologie propre au milieu humide (saules, aulnes, phragmites...).

- La zone naturelle (rayure jaune sur la carte) couvre la portion extrême ouest de l'étang.

Malgré le caractère jardiné dominant, une zone d'eau, ses ilots et les berges contigües ont été classés en zone naturelle pour favoriser le maintien et le développement des oiseaux d'eau et des poissons. Le plan d'eau, vaste de presque 2 hectares, attire de facto les oiseaux de passage, dont certains sont restés sur le site, notamment les canards Colvert, canards de variétés domestiques, gallinules poule d'eau, foulques macroule, cygnes. Mouettes, cormorans, chevaliers, hérons sont régulièrement observés sur le plan d'eau.

Egalement, l'étang abrite un peuplement de poissons, suivi et enrichi par l'AAPPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique). Afin de permettre le renouvellement naturel des populations, des ilots végétalisés offrent depuis 2013 des zones de frayères et de pouponnières pour les alevins, grâce aux entrelacs des racines qui se développent dans l'eau, sous le système flottant.

- La zone rustique (en vert sur la carte) borde la partie ouest de la zone naturelle.

C'est une zone de transition entre l'entretien jardiné de la promenade et la gestion écologique de la zone naturelle. Elle présente une étendue herbeuse, traitée en prairie fleurie, entretenue par deux fauches annuelles. Cette unité permet aussi de prolonger la végétation ripariale (phragmites et massettes) qui accompagne les berges de la zone naturelle.

Les surfaces se répartissent ainsi :

Surface totale du jardin	27 219 m²
Surface totale du plan d'eau	17 528 m²
Surface de la zone jardinée	23 382 m ²
Surface de la zone naturelle (majorité en eau libre)	3 220 m ²
Surface de la zone rustique	617 m ²

4-2) Les unités de gestion

Une unité de gestion est un espace précisément délimité sur le plan du site, correspondant à une unité en termes de paysage et de type d'entretien. Elle peut-être plus ou moins grande selon le site ou sa particularité. Un numéro et un nom usuel lui est attribuée, ainsi que son code qualité d'entretien (horticole, jardinée, rustique, naturelle). Le jardin est constitué de onze unités de gestion précisément définies dans un cahier descriptif.

Description sommaire :

1- Entrée de Fontenay

Vaste entrée minérale en béton désactivé, ornée de deux massifs composés de rosiers, et de graminées, cernés d'arbustes à bois colorés. Vue sur l'étang avec en perspective la terrasse de l'entrée principale, constituant un axe majeur du parc.



2- Allées haute et basse

Espace calme propice à la flânerie, la végétation (saules, graminées, arbustes) laisse transparaître des vues sur l'étang évoquant des ambiances de « nature » où l'on peut observer l'avifaune aquatique. L'allée haute est en bicouche gravillonnée, la basse est en stabilisé. Une haie arbustive ceint la promenade côté pavillons.



3- Entrée du 24 août

Entrée offrant la vue la plus proche sur l'étang. En premier plan, deux massifs ovoïdes (rosiers, graminées), bordés de massifs arbustifs aux bois colorés conduisent le regard vers la prairie et un saule conduit en têtard.



4- Prairie

Cet espace à l'identité champêtre marque la volonté de préserver la biodiversité du site par la présence d'une prairie de fauche, un saule têtard, l'installation d'un hôtel à insectes. Le rôle pédagogique de ce lieu est mis en évidence par une information au public portant sur les éléments qui le compose.



5- Zone naturelle

Zone de refuge pour l'avifaune (nidification, reproduction) et frayère pour les poissons. Les nattes végétalisées installées en 2013 apportent une diversification supplémentaire de la flore des milieux humides et permettent d'accroître la biodiversité.



6- Entrée Colbert

Depuis cette entrée le regard du visiteur est conduit vers une vue directe sur le mur de la terrasse, des graminées ornent son pied. En premier plan, présence d'un massif de symphorines et de Prunus 'Ottoluycken'. Le revêtement de l'allée est en bicouche gravillonnée.



7- Aire de jeu

Aire de jeux créée en 1989, composée de 5 jeux (tranche d'âge 1 à 8 ans), montés sur sol souple. Bordée d'un massif d'arbustes conduits de manière à limiter leurs tailles au maximum de la hauteur de la grille d'enceinte. Le mobilier se compose de 5 bancs.



8- Terrasse

Entrée principale du parc, agrémentée de massifs de vivaces fleurissants de mars à octobre. La grande pelouse centrale est plantée d'arbres majestueux, qui confère au lieu une ambiance de jardin anglais. Ce promontoire surplombant l'étang, invite le promeneur à poursuivre sa visite autour de l'étang ou à se reposer sur l'un des nombreux bancs présents en bord d'allée.



9- Allée des charmilles

Allée rectiligne, en bicouche, bordée par une haie de charmille de 4 mètres de hauteur taillé sur 3 faces en créneaux pour permettre une vue sur l'étang depuis la rue (coté grille), et d'une haie arbustive (coté étang). Cinq bancs offrent un repos au public, avec une vue directe sur l'étang.



10- Poste de garde

Bâtiment au style des années 70, comprenant un poste de garde, les sanitaires publics, les locaux techniques (compteurs d'eau, armoire électrique, commande des oxygénateurs), et une zone de service dédiée au stockage du matériel et matériaux liés à l'entretien du parc. Ce lieu sert aussi pour l'information du public. Des massifs de rosiers fleurissent son environnement.



11- Etang (hors zone naturelle)

Pièce d'eau de 1,7 hectare couvrant les 2/3 du parc. En moyenne, la profondeur est de 1.88 m, avec un maximum de 2.9 m d'eau. L'envasement en juillet 2006 était d'une cinquantaine de cm. C'est un ouvrage de régulation des eaux pluviales. Deux oxygénateurs pourvoient au déficit en oxygène pendant les mois chauds de l'année, pour le maintien de la faune aquatique. La promenade basse est un lieu partagé entre promeneurs et pêcheurs.

En tant qu'ouvrage de régulation des eaux d'orages, et alimenté par les collecteurs d'eaux pluviales en amont, il est sous la surveillance étroite de la Direction départementale de l'Eau et de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, chacun gestionnaire d'une partie des réseaux. Etudes de la qualité de l'eau, nettoyage des chambres à sables, études bathymétriques (hauteur de vase), contrôle du système de surverse... sont réalisées.



4-3) La démarche environnementale

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée au Jardin de l'étang Colbert et influence largement son plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques désormais proscrites depuis plus de cinq ans. La qualité de l'eau de l'étang s'est largement améliorée ces dernières années par la suppression des problèmes de connexion entre les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. De plus, pour le maintien de la faune aquatique en été, deux oxygénateurs ont été ajoutés en 2006. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du parc sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label Eve® « Espace Vert Ecologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification ECOCERT, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.



L'ensemble du Jardin a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé Eve® en juillet. Chaque année, un nouvel audit a lieu.

102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zero pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maitrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulière du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)
- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'ECOCERT. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion

environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.

4-4) Le patrimoine arboré

Un premier inventaire complet des arbres a été réalisé en 1998. A l'époque, 168 sujets avaient été identifiés selon leur essence, leur espérance de maintien, et leurs éventuelles faiblesses mécaniques ou maladies. Un bel Orme commun (remarquable pour le lieu), des chênes et érables, tous indigènes à la région, sont toujours observables sur la terrasse du Jardin, lui conférant ainsi une ambiance de square boisé. Autour de l'étang, la plupart des arbres, introduits et d'origine plus horticole, constituent de petits ensembles groupés par variété (*Acer platanoides* 'Crimson King', *Populus lasiocarpa*). Les aulnes, peupliers et érables s'imposent sur cet espace.



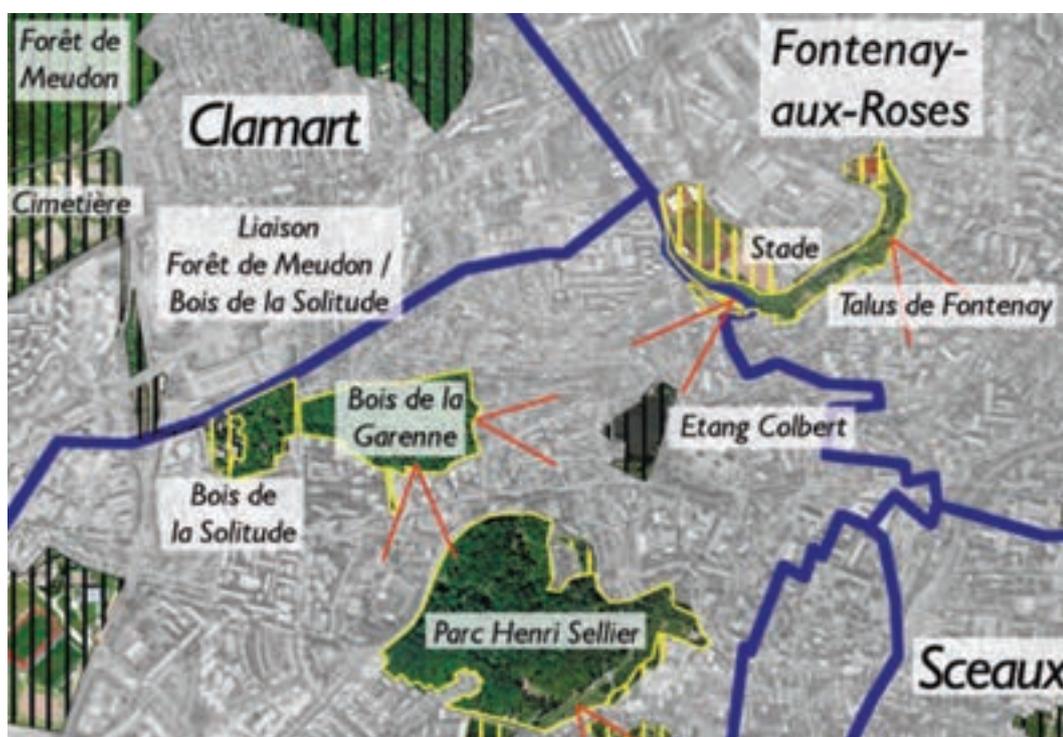
Vue de la roselière :
ambiance arborée
du pourtour de l'étang
(Willy Labre, CG92)

Des programmes de mise en sécurité, d'abattage et d'élagage sont menés chaque année, notamment suite à la tempête de 1999. L'inventaire réalisé au printemps 2010 montre un déficit en arbres (51 sujets de moins qu'en 1998), par manque de renouvellement. Aussi, la plantation de 31 sujets tiges et cépées intervient dès l'automne de la même année, pour commencer à combler ce manque et pour varier les espèces. Elles ont été choisies en adéquation avec le lieu : feuillages colorés, formes fastigiées de *Cornus officinalis*, *Alnus Spathelii*, *Populus tremula erecta*...

5) Le diagnostic écologique

Le Jardin de l'étang Colbert ne figure pas en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS) dans le schéma départemental ad hoc approuvé en 2001 par le Conseil général. Il reste toutefois bien identifié comme espace de nature, parcelle classée N sur le plan local d'urbanisme de la commune.

Son aspect de jardin paysagé autour d'un plan d'eau aux berges minérales, ne lui confère effectivement que peu de naturalité. Pourtant, comme il a été écrit précédemment sur l'unité de gestion « zone naturelle », il présente un atout indéniable : un plan d'eau de 1.7 hectare, qui vient diversifier l'offre locale en habitat naturel. Car, il faut bien noter que les espaces de nature à proximité, en crêtes du plateau de Clamart, sont constitués uniquement de boisements ; et malgré la géographie du lieu, le talweg du vallon des Blagis ne comporte plus de milieu humide aujourd'hui. La refonte du schéma des ENS doit le réintroduire de fait de son caractère naturel.

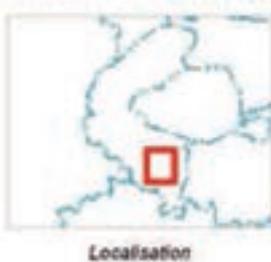
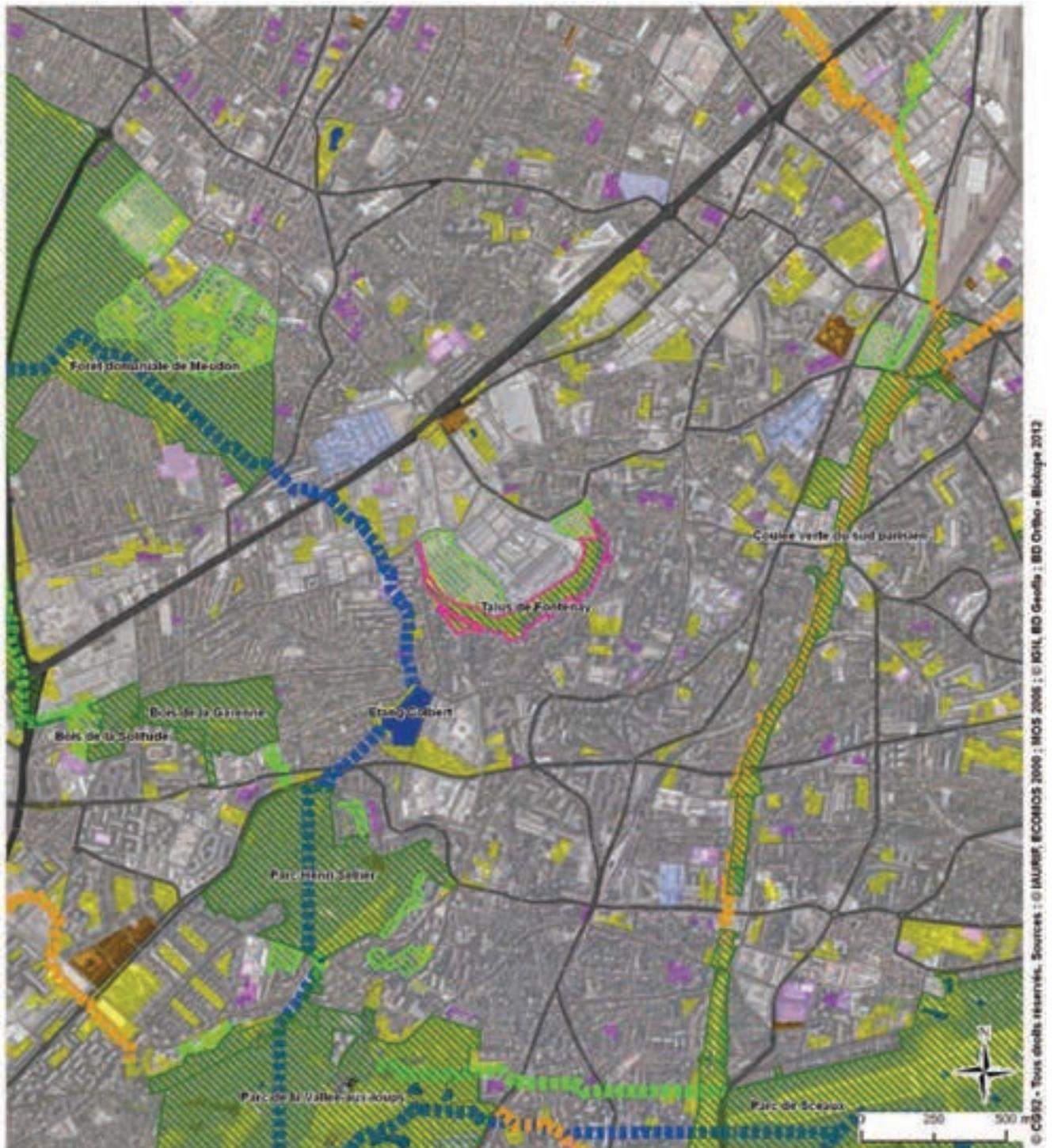


Carte extraite du schéma départemental des ENS

Les ENS les plus proches sont le Talus de Fontenay, les Bois de la Garenne et de la Solitude, et le parc Henri Sellier. Au-delà des limites communales, on peut citer le parc de Sceaux, la Vallée aux loups, les forêts de Verrières et de Meudon (bois de Clamart). Tous, pour l'essentiel sont des milieux forestiers.

Force est de constater que les milieux humides des vallons de la Bièvre n'ont pas résisté à l'urbanisation (les rus coulent désormais dans des collecteurs enterrés d'eaux pluviales). Les zones d'eaux libres sont donc rares pour la localité ; et l'étang Colbert joue parfaitement son rôle, de site relais, dans un maillage écologique de type humide, réunissant : le bassin de retenue de la Bièvre à Antony (Réserve Naturelle Régionale), le Grand canal du parc de Sceaux et les étangs de la Forêt de Meudon (étangs de la

Garenne, de Chalais, de Trivaux, de Meudon, de Villebon et d'Ursine) dont certains sont classés ZNIEFF I (zone naturelle de grand intérêt écologique faunistique et floristique).



Carte extraite de l'étude BIOTOPE 2012 sur le talus de Fontenay



Héron cendré sur la glace et mouettes rieuses en arrière-plan, janvier 2012 (Olivier Bouviala, CG92)

5-1) La faune

- Une avifaune associée au milieu aquatique peut y être observée selon les saisons :

Source : LPO/CORIF, Bruno Lebrun, site « faune ile de France », données 2012 et 2013

- Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	espèce de passage
- Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	espèce nicheuse
- Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>)	espèce de passage
- Canard (origine domestique) (<i>Anas sp. dom.</i>)	espèce nicheuse
- Canard à collier noir (<i>Callonetta leucophrys</i>)	espèce de passage
- Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	espèce nicheuse
- Cygne noir (<i>Cygnus atratus</i>)	disparu fin 2012
- Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	espèce nicheuse
- Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	espèce de passage
- Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	espèce nicheuse
- Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	espèce de passage
- Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	espèce de passage
- Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	espèce de passage



Cygne noir de l'étang, surnommé " Pinpon », 2012 (Olivier Bouviala, CG92)

Classiquement, le Jardin est aussi un lieu fréquenté par le cortège d'oiseaux communs aux espaces verts urbains et boisés (proximité du parc Henri Sellier notamment) :

Source : LPO/CORIF, Bruno Lebrun, site « faune ile de France », données 2012 et 2013

- Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)
- Corneille noire (*Corvus corone corone*)
- Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
- Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)
- Grive draine (*Turdus viscivorus*)
- Grive musicienne (*Turdus philomelos*)
- Martinet noir (*Apus apus*)
- Merle noir (*Turdus merula*)
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)
- Mésange charbonnière (*Parus major*)
- Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- Pie bavarde (*Pica pica*)
- Pigeon biset domestique (*Columba livia*)
- Pigeon ramier (*Columba palumbus*)
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)
- Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*)
- Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

9 nichoirs artificiels de type SCHWELGER (ouverture 32 mm) sont installés dans certains arbres du site. Le nettoyage est réalisé chaque année en novembre. En 2012, ils ont tous été occupés par des mésanges (charbonnière majoritairement).

■ Poissons :

Source : AAPPMA- association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique-

- Gardon (*Rutilus rutilus*)
- Rotengle commun (*Scardinius erythrophthalmus*)
- Tanche commune (*Tinca tinca*)
- Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
- Brème commune (*Abramis brama*)
- Perche commune (*Perca fluviatilis*)
- Sandre commun (*Stizostedion lucioperca*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) (épisodique selon empoissement)

Ce peuplement est suivi par l'AAPPMA et des empoissements ont lieu chaque année en octobre.

■ Amphibiens :

Donnée 2012, Olivier Bouviala

- Grenouille verte (appartenant probablement au *klepton esculentus*).

■ Mammifères :

- Chiroptères : Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule commune sont suspectées de venir chasser sur le site (présence attestée dans les parcs boisés voisins) (données BIOTOPE, 2009, 2012). Le suivi national des Chiroptères dans le cadre de Vigie Nature (Muséum national) montre notamment l'attrait des plans d'eau stagnante pour ces quatre espèces.
- Rat surmulot (dont la présence est facilitée par la présence de l'eau et par le nourrissage des oiseaux par les usagers) (donnée 2012, Olivier Bouviala),
- Mulots sensu lato (fèces trouvés dans les nichoirs)
(donnée 2012, Olivier Bouviala)

■ Insectes, Arachnides et Gastéropodes

Aucun inventaire n'a été conduit sur ces groupes à ce jour.

5-2) La flore

Le Jardin de l'étang Colbert n'a pas fait l'objet d'un inventaire botanique concernant les espèces non plantées. Son caractère horticole reste effectivement fortement marqué et les surfaces où pourrait se développer une flore naturelle sont très limitées (voir chapitre 2.4 diagnostic horticole sur les principaux végétaux présents).

Dans le référentiel habitat Corine Biotope, le site peut être classé en 85.31 « jardins ornementaux » pour sa partie terrestre, et en 85.13 « bassin de parc ». Le développement de la végétation au niveau de la zone naturelle pourrait à terme créer une « communauté sub-naturelle de parcs » (85.15), correspondant à un habitat d'eau douce stagnante, eutrophe (pH>7) (22.13).

D'une façon anecdotique, une Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) a été observée sur un parterre de la terrasse en août 2012 (O. Bouviala). Cette Orchidée non protégée, présentant un long labelle et une hauteur considérable (jusqu'à 90 cm) reste relativement intéressante pour le site.



Orchis bouc
Atlas de la flore 92
(C. Barbier / MNHN-CBNBP)

5-3) Les services écosystémiques

Il faut bien noter que la valeur écologique d'un tel site, noyé dans la matrice urbaine, ne s'évalue pas seulement à sa capacité à héberger ou non des espèces locales. Le jardin de l'étang Colbert apporte aussi de nombreux services écosystémiques à la ville :

- lutte contre les inondations (réservoir des eaux d'orage de 17 000 m³ environ),
- lutte contre les ilots de chaleur urbain (l'évapotranspiration des végétaux et l'évaporation du plan d'eau refroidissent l'atmosphère en été),
- lutte contre la pollution de l'air (fixation des poussières par les végétaux),
- offre d'aménités pour les habitants (pêche, détente, promenade, sport...).

6) Enquête auprès des intervenants et usagers du Jardin

Au-delà du diagnostic d'état présenté ci-dessus, des entretiens ont été conduits auprès des intervenants et de certains usagers du site. Les discussions étaient organisées autour des points suivants :

- la représentation du lieu,
- les aspects positifs,
- les aspects négatifs,
- les améliorations proposées.

Cinq entretiens ont été réalisés :

- avec la Direction de l'eau, représentée par Charles Bertrand et Claire Boussac, chargés d'études ;
- avec l'association Robinson nature du Plessis-Robinson, représentée par sa Présidente, Madame Liéger Andrée Dominique ;
- avec l'AAPPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique), représenté par son agent de développement, Monsieur Damien Bouchon ;
- avec l'entreprise horticole, LOOBUYCK ;
- avec le Service Accueil et Surveillance des parcs du Département, représenté par le chef d'unité du secteur, Monsieur Christophe Luce.

Chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu transmis à l'équipe projet. Le plan de travail 2014-2017 a pu donc être amendé en fonction des différentes remarques. Si les propositions ont toutes été notées sans distinction, elles ont ensuite fait l'objet de discussion au sein de l'équipe technique avant d'être transcrites, ou non, en actions dans le plan. Un criblage a en effet été appliqué, afin de cadrer l'évolution du site, selon son caractère patrimonial et les moyens financiers dédiés à l'investissement et à son fonctionnement.

En résumé de ces entretiens, le Jardin est un lieu de promenade et de détente apprécié, notamment en tant qu'espace de nature, bien distinct de son environnement urbain. C'est aussi une belle enclave naturelle pour les pêcheurs, qui, un temps, cherchent à oublier la ville. Ceux-ci sont attentifs à la propreté de l'eau et à la zone naturelle, servant potentiellement de frayères. La couverture végétale, principalement celle des arbres, est point fort du site, qui constitue une lisière efficace pour cacher le bâti environnant. Egalement, la présence des oiseaux d'eau est recherchée par beaucoup d'usagers et renforce la vocation naturelle de l'étang. Pour l'agrément de la promenade, la propreté du site et la présence des sanitaires est cité comme un point positif.

D'un point de vue technique, l'étang reste un véritable ouvrage hydraulique, intégré au réseau local d'eau pluviale, avec une fonction réelle dans la protection des habitants contre les risques d'inondation.

Les points négatifs se traduisent souvent en propositions d'améliorations ; elles portent majoritairement sur le développement de la végétation (arbres et fleurs), sur une meilleure cohabitation entre les différents usagers (pêcheurs installés sur la promenade basse de l'étang, qui sont perçus par les promeneurs comme des obstacles) et sur une communication plus importante sur la faune et la flore présentes.

LE PLAN DE TRAVAIL

Le diagnostic présenté ci-après a permis de définir trois grands axes d'améliorations, précisés à travers des objectifs et des actions, rappelant pour une part, les propositions recensées.

Premier axe : renforcer l'identité et la qualité paysagère du site (page 34)

Deuxième axe : améliorer la qualité d'accueil du public (page 35)

Troisième axe : améliorer la qualité environnementale (page 36)



Opération de repositionnement des anciens radeaux végétalisés.
par Olivier Bouviala et Jacques Guibert, août 2013.
(Romane Grenadou, CG92)

N° action		Axes d'amélioration		Objectifs		Unités de gestion / actions		année de mise en œuvre	
1							Replanter des saules pleureurs autour de l'étang et autres arbres de ripisylves (hors peuplier)		2013
2					Renforcer le caractère hygrophile de la végétation		ajouter un linéaire de berges végétaliser avec système aquagreen, en continuité de la zone naturelle		2014-2015
3							arimer les anciens ilots aux bords de la zone naturelle, et revégétalisation et habillage des rives avec nattes végétalisées		2013
4							installer les 2 nouveaux ilots		2013
5							Prévoir leur entretien annuel (fauchage, sélection)		2013-2017
6			Renforcer l'identité et la qualité paysagère du site		conserver et développer des vues sur l'étang et des transparences tout au long de la promenade		Au niveau des entrées, dégager les végétaux faisant écran (effectuer une trouée dans la roselière sur Entrée du 24 août) ou revoir les hauteurs de taille.		2013
7							maîtriser le développement des arbustes (éviter de masquer les vues sur l'étang) tout au long de la promenade périphérique		2013
9					valoriser et développer le patrimoine arboré		ne pas conserver les peupliers (système racinaire destructeur),		dès 2013
10							prescriptions D Imblot : plantation arbres de hautes tiges		2014-2016
11							prescriptions D Imblot		voir DI
12					renforcer l'effet lisière en périphérie pour isoler le site de son environnement urbain		Etude sur site pour densifier certains linéaires et conserver des vues sur l'étang depuis la ville.		2014-2015
13					Développer le fleurissement (choix de variétés colorées et odorantes)		plantations à étudier au niveau des massifs de la Terrasse et des entrées		2014-2015

N° action	Axes d'amélioration	Objectifs	Unités de gestion / actions	année de mise en œuvre	
14	Améliorer la qualité d'accueil du public	Promouvoir le partage des usages sur le site	Installer des panneaux d'informations aux descentes sur la promenade basse, incitant à la cohabitation (entre nourrisseurs, promeneurs et pêcheurs) et la prudence	2013	
15			réaliser des campagnes de sensibilisation, par période, avec un contact direct avec le public	Annuel	
16				sensibiliser les propriétaires de chien au maintien de la propreté du site et vérifier la présence et l'alimentation des distributeurs de sacs (MAPA)	Annuel
16 bis			communiquer régulièrement avec la commune	organiser des rendez-vous avec la DEV du Plessis	Annuel
17			Installer un grand plan du site avec informations générales au niveau du poste de garde	panneau d'informations générales sur les usages du site : - informations sur la pêche - informations sur le nourrissage responsable des oiseaux - informations aux propriétaires de chiens - information sur la gestion écologique	2014
18			Améliorer la sécurité d'accès à la promenade basse	indiquer aux entrées où se trouve les informations générales du site (emplacement au niveau du poste de garde)	2014
19			aménager le ponton pour personnes handicapées	installer une main courante sur l'escalier et un garde-fou en bas, face à l'eau.	2014
20				étudier la possibilité de planter un saule pleureur à proximité (pour ombrage). Etudier la mise en place d'un banc. Mise en oeuvre selon résultats de l'étude.	2014
21				faire un état du mobilier (emplacement et nombre de bancs) et ajuster les besoins	2013
22				réfection du sol souple de l'aire de jeux	2014
23			Améliorer la qualité des équipements et des circulations	réfection de certaines allées (...)	2014-2017
24				dépose complète des canisites et système enterré associé	2015
24 bis				ajout parking à vélos à la place des canisites	2016
25			Révision de la signalétique	finaliser le circuit PMR	2014-2015
26			Sécuriser les accès sur le site	suivre le renouvellement des panneaux avec la DCOM	2014
27			valoriser le patrimoine du site	étudier la possibilité de fermer définitivement tous les accès directs des riverains. Mise en oeuvre si acceptation. ajouter quelques panneaux d'information sur le patrimoine naturel et culturel du site (1 sur l'histoire, 1 sur gestion différenciée, 1 sur faune, flore)	2015-2017
28				2016-2017	

N° action	Axes d'amélioration	Objectifs	Unités de gestion / actions	année de mise en œuvre
29			Revoir le système des aérateurs. Effectuer leur remplacement par un système plus facile à entretenir	2015
30			Suivre les actions de la DE et de la CAHB sur la gestion des eaux alimentant l'étang et la destination des eaux de sortie (réunion annuelle)	Annuel
31			Réaliser une étude bathymétrique pour envisager un curage et connaître la structure assurant l'étanchéité de l'étang	2014
32		Entretien et améliorer la qualité des ouvrages et équipements	Suivre l'étude DE concernant la réfection des batardeaux de la surverse et la mise en œuvre éventuelle des travaux	2014
33			Mise en œuvre d'un curage si nécessaire	2016
34			contrôler la destination des EP provenant des toilettes publiques. Rectifier si besoin pour les orienter vers l'étang.	2013
35			ramasser plus régulièrement les flottants au niveau de la surverse et de la zone d'eau de l'étang au droit des sanitaires (nord est)	
36			Choisir pour les futures plantations des espèces produisant des fleurs et des fruits utiles pour la faune (insectes et oiseaux)	Annuel
37	Améliorer la qualité environnementale		Réfection de la prairie selon le Code des Bonnes Pratiques	2014-2017
38			développer des niches écologiques pour la flore et la faune de milieu humide (développement de la roselière avec pied dans l'eau)	2013/2014
39			ajouter un hôtel à insectes au niveau de la prairie (structure bâtie)	2014
40		améliorer le potentiel écologique du jardin		2013
41			mettre en place des végétaux filtrants sur les îlots et futures berges végétalisées	Annuel
42			gestion de la roselière : étrépage par 1/4 tournant	Annuel
43			utiliser l'eau de l'étang pour arrosage des jeunes plantations du site	Annuel
44			définir clairement une politique de gestion des oiseaux d'eau (apporter des oiseaux d'eau (cygne), intervention pour oiseaux malades)	2014-2016
45			compléter l'offre en nichoirs à passereaux et gîtes à chiroptères	2015
46			suivi comptabilité matière et énergie	Annuel
47		conserver un label environnemental	conduire des inventaires faune flore	2013
48			analyse d'eau régulière	Annuel
49			analyse de sols	Annuel
			couvrir le sol de mulch ou végétaliser	Annuel

Ainsi, le plan de travail présente chaque action projetée dans les 5 ans à venir, rattachée à son objectif, lui-même issu d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établi dans le plan de gestion. C'est un outil d'explication en vue d'une validation.

L'ensemble des actions seront conduites sur la période 2013-2017. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc probable que certaines actions soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera une des priorités.

CONCLUSION

Le Jardin de l'étang Colbert est un lieu apprécié des habitants, qui viennent y chercher ce que l'on est en droit d'attendre d'un espace vert urbain : espace de nature et de détente, en dehors de l'agitation de la ville. Au delà de la promenade et de la pêche, l'étang reste un ouvrage fonctionnel pour la régulation des eaux de pluie au sein du vallon des Blagis. En revanche, si aujourd'hui, sa vocation écologique est moins évidente - espaces verts jardinés et berges artificielles- le plan de gestion 2014-2017 devrait augmenter son potentiel d'accueil pour la faune et la flore sauvage : le développement d'un couvert arboré plus dense et l'amélioration de la qualité de la zone naturelle y contribueront.

Ce plan de gestion respecte et renforce le caractère du lieu dont la valeur patrimoniale est déjà reconnue en tant que site inscrit selon les termes de la loi du 2 mai 1930 : « espace qui présente un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». La mise en œuvre du plan, à travers la gestion quotidienne et les travaux d'amélioration, restera conditionnée au respect d'un label officiel portant sur la qualité environnementale, tel que Eve® « Espace vert Ecologique », délivré par ECOCERT.

Dans cette même logique, une évaluation du site sera demandée pour son classement en tant qu'Espace Naturel Sensible du département des Hauts-de-Seine.

Pour finir, cette synthèse a été réalisée avec l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger le plan, est un effort considérable, qui lui confère une valeur indéniable. C'est effectivement un travail conséquent de rédaction, qui reste novateur dans le métier, où la culture et la transmission orales des techniciens constituaient, jusqu'ici, une part essentielle des connaissances sur la gestion du site. Désormais, le plan de gestion cristallise ses connaissances dans un document écrit, transmissible aux générations suivantes.

Pourtant, la rédaction du plan de gestion n'est pas une fin en soit. Il s'agit bien d'un plan de travail qu'il faut mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion et transmettre la mémoire des aménagements sur le jardin. En 2017, c'est l'évaluation de ce travail qui nous confirmera son intérêt.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du conseil général permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.

« L'élaboration du plan de gestion, et en particulier la première étape du diagnostic, a été un travail de collaboration très enrichissant. Prendre enfin le temps de se réunir et de mettre à plat - et par écrit - de façon exhaustive, toutes nos connaissances sur le parc : son histoire, son évolution, ses différentes représentations et usages, ses atouts... puis réfléchir ensemble à ses spécificités, son identité, ses possibilités d'améliorations.

Sur cette base, la gestion quotidienne et la programmation des projets futurs prennent un sens nouveau, une autre dimension, car ils s'inscrivent dans une histoire unique.

Le plan de gestion sera pour nous un outil de travail précieux dans les 5 prochaines années, et pour nos collègues, partenaires et successeurs un document très utile pour comprendre le parc et sa gestion dans toute leur richesse. »

Sophie Jourdan, Chef d'unité

« Le plan de gestion va nous permettre, à partir d'un état des lieux pour chaque secteur, de prévoir les opérations à mener en matière d'entretien ou de réaménagement de l'espace. C'est un outil indispensable si l'on veut mener une démarche cohérente environnementale respectant les normes de l'éco-labelisation. Il est également un outil de communication entre les différents acteurs (élus, public, entreprise, service technique) et est la synthèse historique des différentes actions menées au sein de nos parcs. »

Didier Rosseman, Responsable technique du Jardin de l'étang Colbert



Direction générale des services
Direction des parcs, jardins et paysages

Olivier Bouviala

Maquette
PCVAU-DDA - G. Loison

Impression : Reprographie Conseil général 92

Mars 2014

